



## MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Paris, le 9 octobre 2012

### Communiqué

---

## Réseaux de santé : le ministère chargé de la santé met un guide méthodologique à disposition de tous les acteurs

Dans le cadre des orientations nationales sur les évolutions attendues sur les réseaux de santé, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a adressé aux agences régionales de santé (ARS) un guide méthodologique visant à les accompagner dans la mise en œuvre de ces évolutions.

Ce guide méthodologique propose des orientations visant à recentrer les quelque 716 réseaux de santé financés en 2011 – à hauteur de 167M€ – sur leur mission d'appui à la coordination polyvalente de proximité, au service des médecins généralistes et des équipes de proximité pour la prise en charge des situations complexes, notamment sur les aspects médico-sociaux. Cela, afin de leur permettre de gagner du temps et de mieux orienter les patients.

Les recommandations du guide ne concernent pas les réseaux régionaux de cancérologie et de périnatalité, compte tenu de leur assise régionale et de leurs missions spécifiques.

Dans le cadre de la déclinaison de leurs programmes régionaux de santé (PRS), les ARS pourront choisir les modalités d'organisation de la coordination les plus adaptées aux besoins locaux, à l'organisation existante, aux acteurs présents et aux spécificités de leurs territoires. Le dispositif devra toutefois être lisible et facilement accessible pour les équipes de soins de 1<sup>er</sup> recours.

Objectif : garantir le service rendu par les réseaux de santé, à travers l'évaluation et un dispositif de contractualisation avec les ARS, par le biais des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Le guide est un outil à visée clairement opérationnelle. Il propose :

- des fiches pratiques sur les objectifs et les leviers à mobiliser pour accompagner les évolutions proposées, notamment en matière de contractualisation et d'évaluation ;
- 4 fiches documentaires élaborées à partir des retours d'expérience de réseaux répondant aux objectifs du guide.

La mise en œuvre de ces orientations, qui devra intervenir dès fin 2012 et se poursuivra en 2013, fera l'objet d'un accompagnement, tant au niveau national que régional.

Plus d'information : [www.sante.gouv.fr/les-reseaux-de-sante.html](http://www.sante.gouv.fr/les-reseaux-de-sante.html)

#### Contact presse

Direction générale de l'offre de soins

Lucie Dufour

Tél. 01 40 56 47 43

[lucie.dufour@sante.gouv.fr](mailto:lucie.dufour@sante.gouv.fr)